

DÉNI

Par Profil supprimé Postée le 20/11/2016 23:06

Bonsoir

Mon mari est alcoolique. Je sais que le déni fait parti de la maladie mais je n'arrive pas à comprendre le fait qu'il nie avoir bu en douce alors que c'est certain qu'il l'a fait.
Et je n'arrive pas à comprendre le fait qu'il n'ait pas de déclic et qu'il ne veuille rien faire pour s'en sortir...
Que puis je faire ?

Mise en ligne le 22/11/2016

Bonjour,

Nous comprenons votre incompréhension et votre perplexité devant le fait que votre mari ne reconnaisse pas ses consommations, qu'il se cache derrière ce qui vous paraît pourtant être une évidence. Nous ne saurions vous dire ce qui se joue exactement pour lui dans ce comportement, c'est toujours très singulier, pour certains cela peut s'expliquer par la honte, la culpabilité, la minimisation des faits...

Personne ne saura non plus vous dire ce qui permettrait à votre mari d'avoir ce « déclic », de basculer vers une reconnaissance du problème et l'envie d'y remédier. Contrairement à ce que vous pourriez penser, cela ne tient pas forcément à ce que vous pourriez dire ou faire, là encore la réponse ne peut être que très singulière. Absolument tout peut servir à « faire déclic », un problème de santé, un contrôle routier mais aussi une lecture, une émission... Ce qui n'est pas possible c'est de prédire ce qui va fonctionner pour telle ou telle personne et à quel moment.

Dans l'état actuel de la situation, tant que les choses sont bloquées du côté de votre mari, vous avez la possibilité de vous rapprocher d'un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) pour l'aide qui y est proposée aux proches. Vous y serez reçue de manière individuelle par des professionnels de l'addictologie qui pourront vous aider à mieux appréhender la situation, qui pourront vous soutenir et vous conseiller.

Des groupes de parole destinés à l'entourage existent parfois en CSAPA et peuvent également être sources de soutien. Partager ses difficultés avec d'autres personnes confrontées au même type de problème peut aider à se sentir moins isolé et à prendre un peu de recul, à se repositionner. Ce changement de position peut parfois avoir un effet sur le consommateur, le « déstabiliser » et l'amener à reconsidérer sa situation.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des deux CSAPA de votre ville proposant d'accompagner les proches. Les consultations y sont confidentielles et gratuites. Nous restons bien sûr disponibles si vous avez besoin ou envie de revenir vers nous pour échanger plus précisément sur vos difficultés et incompréhensions. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à 2h.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 14-CSAPA RIVE GAUCHE

9, rue Docteur Vincent
14000 CAEN

Tél : 02 31 93 61 32

Site web : www.addictions-france.org/

Accueil du public : Lundi, mardi, jeudi : 9h00 à 18h30 (1er jeudi du mois fermé le matin). Mercredi : 9h00-17h30 et vendredi 9h00-17h30.

Service de prévention : Intervention de prévention/formation au 12 rue de Courtonne à Caen sur demande au 02 31 85 35 21

COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 14-CSAPA RIVE DROITE

41 Avenue Père Charles de Foucauld
14000 CAEN

Tél : 02 31 52 95 90

Site web : www.addictions-france.org/

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 18h. Fermeture le mercredi à 17h30.

Service de prévention : Intervention de prévention et de formation sur demande - Contacter le siège au 02 31 85 35 21

Consultat° jeunes consommateurs : Les consultations jeunes consommateurs (12-25ans) sont assurées par l'infirmière du Csapa à la Maison des Adolescents les lundi et mercredi après-midi (9 place de la Mare à Caen, Tél. 02 31 15 25 25) .

[Voir la fiche détaillée](#)